AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
877EME REUNION

10 SEPTEMBRE 2019
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

NOTE CONCEPTUELLE

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES IMPACTS SUR LES ETATS INSULAIRES EN AFRIQUE

SESSION PUBLIQUE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES IMPACTS SUR LES ETATS INSULAIRES EN AFRIQUE

I. CONTEXTE

1. Tous les pays, en particulier les pays en développement, sont vulnérables aux effets néfastes du changement climatique et subissent déjà une recrudescence de ces effets, y compris une sécheresse persistante et des phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion des côtes et l'acidification des océans, une menace supplémentaire pour la sécurité alimentaire et les efforts visant à éliminer la pauvreté et à réaliser un développement durable. Le changement climatique reste l'un des plus grands défis auxquels les pays sont confrontés aujourd'hui et, alors que la température mondiale continue à augmenter, l'élévation du niveau de la mer fait peser un risque important sur les petits États insulaires en développement (PEID) et leurs efforts pour parvenir à un développement durable et pour quelques-uns cela représente la plus grave menace à leur survie et à leur viabilité.

2. Les PEID sont reconnus comme un groupe distinct de pays en développement confrontés à des vulnérabilités socio-économiques et environnementales spécifiques. Ce sont des nations insulaires de faible altitude extrêmement vulnérables et souvent touchées par **les phénomènes météorologiques extrêmes** et le changement climatique, y compris la gravité accrue des cyclones, les ondes de tempête, les fortes pluies, les sécheresses, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans. Les pays partagent des défis similaires en matière de développement durable, notamment des populations modestes mais en augmentation, des ressources limitées, l'éloignement, la vulnérabilité aux aléas naturels, la vulnérabilité aux chocs extérieurs, une dépendance excessive vis-à-vis du commerce extérieur et des environnements fragiles.

3. Les pays sont exposés aux risques hydrométéorologiques, tels que les cyclones tropicaux (tempêtes tropicales et ouragans), les orages et / ou les éclairs, les ondes de tempête côtière, les inondations, les crues éclair, les inondations côtières, les inondations des rivières, la sécheresse, les vents violents, les vagues de chaleur et la poussière ou la brume - avec les impacts potentiels suivants: érosion côtière, glissements de terrain, coulées de boue, épidémies, et déplacement et propagation de substances toxiques et de matériaux volcaniques.

II. RÉPONSES

4. En réponse au changement climatique, l'Union africaine reste fermement attachée à la lutte mondiale contre le changement climatique - dont les impacts affectent le plus le continent. A ce jour au moins 50 pays africains ont ratifié l'Accord de Paris. L'Union africaine, à travers son Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), continue de fournir un leadership politique et des orientations stratégiques concernant l'engagement du continent sur le changement climatique. EIle plaide également pour le maintien d'une position commune africaine sur le changement climatique garantissant une voix africaine forte dans les négociations sur le climat - en étroite collaboration avec la Conférence des Ministres africains sur l'environnement (CMAE) et le Groupe de négociateurs africains (AGN) sur le changement climatique. .

5. La Commission redouble d'efforts pour soutenir les travaux et l'opérationnalisation des trois commissions sur le climat établies lors de la COP 22 à Marrakech qui sont: - la commission sur le climat du Sahel, présidée par S.E, le Président du Niger; La Commission sur le Climat du

Bassin du Congo, présidée par S.E le Président de la République du Congo et la Commission sur le Climat des Etats insulaires, présidée par S.E le Président de la République des Seychelles.

6. Alors que les petits États insulaires en développement et les territoires insulaires membres améliorent déjà leurs services météorologiques et climatologiques, il est essentiel de poursuivre l'amélioration et la modernisation durable. Outre les investissements dans les réseaux d'observation, il faut davantage de fonds pour les systèmes de communication et la prestation de services. Les services météorologiques doivent également avoir la possibilité d'obtenir un meilleur accès aux informations des principaux centres météorologiques mondiaux.

7. Les investissements dans la réduction des risques de catastrophe, y compris les systèmes d'alerte rapide et les mesures d'adaptation pour les secteurs critiques, sont essentiels pour la construction de communautés résilientes et la facilitation du développement durable. Il est également nécessaire d'améliorer le renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la résilience écologique et économique des pays insulaires.

8. Les océans, les mers et leurs ressources sont essentiels à la sécurité alimentaire mondiale, à la prospérité économique durable et à la lutte contre le changement climatique. L'économie bleue présente un nouveau potentiel économique pour les océans africains. Les PEID africains doivent intensifier leurs efforts pour exploiter leurs ressources marines et océaniques en vue de leur développement durable. Les États membres doivent inclure l'économie bleue en tant que partie intégrante des plans et programmes nationaux de développement et d'investissement.

9. Amélioration de la gouvernance des océans, notamment pour lutter contre la pollution marine, gestion durable des ressources halieutiques, notamment surveillance de la pêche et gestion intégrée des zones côtières, cela pourrait se faire par le biais d'une approche globale et intégrée visant à résoudre des problèmes tels que l'érosion côtière, l'alerte rapide et la séquestration du carbone, qui font tous partie du renforcement de la résilience côtière des écosystèmes et des communautés de pêcheurs.

10. Mise en œuvre d'accords tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les deux accords ont identifié les petites îles comme ayant des besoins spécifiques.

III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

11. La session publique devrait, entre autres recommandations, adopter des stratégies qui doivent:

i. Améliorer la résilience en encourageant les investissements dans la réduction des risques de catastrophe, y compris les systèmes d'alerte rapide et les mesures d'adaptation pour les secteurs cruciaux
ii. Renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la résilience écologique et économique des Etats insulaires
iii. Assurer une prospérité économique durable et lutter contre le changement climatique en intégrant l'économie bleue en tant que composante essentielle des plans et programmes de développement et d'investissement nationaux.
iv. Conservation de la biodiversité et en particulier des ressources marines et côtières pour leurs services écosystémiques pour le bien-être des populations et également pour lutter contre le changement climatique

v. Amélioration de la gouvernance des océans, y compris la lutte contre la pollution marine et la gestion durable des pêches
vi. Combattre le changement climatique à travers la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique et les contributions déterminées au niveau national
vii. Soutenir la mise en œuvre des commissions sur le changement climatique établies lors de la Conférence sur le changement climatique qui s'est tenue à Marrakech en 2016: la Commission sur le climat du Bassin du Congo, la Commission sur le climat du Sahel et la Commission sur le climat des petits États insulaires.
viii. Soutenir la mise en œuvre du processus relatif aux modalités d'action accélérées des PEID (S.A.M.O.A).

IV. PARTICIPATION

12. La session sera une séance publique du Conseil de paix et de sécurité. La participation inclura des départements principaux de la CUA, des Missions permanentes auprès de l'UA, l'ensemble de la communauté diplomatique, ainsi que des membres des médias, de la société civile, des organisations internationales et des agences des Nations Unies.

V. DATE, LIEU ET LANGUES DE TRAVAIL

13. La session publique du CPS de l'UA aura lieu au siège de l'UA, à Addis-Abeba, le 10 septembre 2019, dans la salle plénière de l'ancien Centre de conférence. La session se tiendra dans toutes les langues de travail de l'UA.